

**NOTE AUX PARENTS D'ÉLÈVES D'ATTAINVILLE et de BAILLET en FRANCE  
EMPRUNTANT LE CAR DE RAMASSAGE SCOLAIRE A DESTINATION DU  
COLLEGE AIME CESAIRE D'EZANVILLE**

Votre enfant va emprunter le car de ramassage scolaire pour se rendre au collège d'Ezanville.

Le SITSAM Organisateur du transport scolaire (A.O.P) et les CARS LACROIX (Transporteur) vous informent que les inscriptions pour l'année scolaire 2018/2019 auront lieu en Mairie d'Attainville et en Mairie de Moisselles aux dates des permanences indiquées ci-dessous.

**A) MODALITES D'INSCRIPTION**

- 1) Remplir le formulaire d'inscription édité par le STIF (joint au dossier) (*rappel : il n'est pas utile de faire signer le formulaire par le collège, nous possédons une liste des élèves inscrits avec leur commune de résidence*) **Noter absolument une adresse mail valide et lisible sur le dossier**, les informations de modification d'horaires, de problèmes de cars sont transmis uniquement par ce biais. Un test adresse vous sera envoyé le 30 Septembre, si vous ne recevez pas ce message test je vous demande de **m'envoyer un mail à l'adresse : [sitsam.attainvillemoisselles@gmail.com](mailto:sitsam.attainvillemoisselles@gmail.com)**
- 2) Lire les conditions générales d'utilisation éditées par le STIF (au dos du formulaire d'inscription) Attention le prix de renouvellement d'une carte **en cas de perte ou de vol est de 20 €.** Les demandes de renouvellement de cartes sont à faire uniquement auprès du SITSAM par mail ou en Mairie d'Attainville (formulaire spécial).
- 3) Venir en **MAIRIE d'ATTAINVILLE** ou de **MOISSELLES** les inscriptions seront prises uniquement par le PERSONNEL des CARS LACROIX aux **HEURES DE PERMANENCE JOINTES CI-DESSOUS**, (aucune inscription ne sera acceptée par courrier ou par les secrétaires des Mairies d'Attainville ou de Moisselles).
- 4) **Joindre le paiement de 107 € (part familiale)** en liquide ou en chèque libellé à l'ordre du Trésor Public et le **remettre lors de l'inscription au régisseur du SITSAM.** (Tarif fixé par la commission ordinaire du Conseil Départemental du 25 Mai 2018)
- 5) Apporter **un justificatif de domicile** pour l'inscription ainsi que **le règlement signé** par l'élève et les parents (OBLIGATOIRE). Ne pas apporter de photo.
- 6) **Apporter le carnet de correspondance du collège**, nous collerons une vignette de transport scolaire avec numéro de carte (en cas de perte de la carte cela permet au chauffeur d'autoriser provisoirement la montée dans le car. (Accord de la principale du collège)
- 7) L'inscription sera informatisée par les secrétaires des Cars Lacroix sur un logiciel du STIF (Pégase).
- 8) La confirmation de l'inscription sera validée en ligne par le STIF (délai 12h) : le STIF vérifie que l'élève est éligible (résidant à plus de 3 km de son établissement ou ayant un parcours dangereux) et confirme la part familiale. En cas de refus la famille devra s'acquitter de la totalité du transport (880.60 €).

## B) EDITION et RECEPTION de la CARTE DE TRANSPORT

- 1) La carte sera éditée par les CARS LACROIX et envoyée dans les 5 jours maximum uniquement par courrier. Elle s'appelle carte « SCOL'R ». Contacter rapidement le SITSAM par mail en cas de non-réception. **Vous devez coller une photo, découper le coupon joint au courrier** et rabattre le film plastique collant pour qu'elle soit valide.  
Une carte sans photo et sans le coupon n'est pas valable.
- 2) N'attendez pas le dernier jour de permanence pour venir vous inscrire...vous risquez d'attendre longtemps (150 élèves à inscrire) et votre enfant risque de ne pas avoir sa carte au 1<sup>er</sup> Octobre.
- 3) Présentation obligatoire de la carte à partir du 1<sup>er</sup> Octobre 2018 (date de présentation aux chauffeurs). Pendant le mois de septembre l'élève devra présenter son cahier de correspondance indiquant qu'il habite bien à Attainville ou à Moisselles.
- 4) Si l'enfant cesse d'utiliser le transport scolaire, la carte devra être retournée au SITSAM en Mairie d'Attainville. Elle sera ensuite envoyée au STIF.

## C) INFORMATIONS PAR MAIL

Vous remerciant par avance d'avoir pris note de tous ces changements, je reste à votre disposition par mail [sitsam.attainvillemoisselles@gmail.com](mailto:sitsam.attainvillemoisselles@gmail.com) et souhaite une excellente année scolaire 2018/2019 à votre enfant. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

M. CITERNE Yves  
Président du SITSAM

## INSCRIPTIONS

### AUX PERMANENCES DES CARS LACROIX en MAIRIE d'ATTAINVILLE et MOISSELLES

JOURS	MATIN	A.MIDI
<u>MARDI</u> 28 Août	9h00 à 11h45 à Attainville	14h00 à 16h45 à Moisselles
MERCREDI 5 Septembre	10h à 11h45 à Moisselles	14h00 à 16h45 à Attainville
MERCREDI 12 Septembre	non	14h00 à 16h45 à Attainville
SAMEDI 22 Septembre	9h30 à 11h45 à Attainville et à Moisselles	

Mme PENVEN Anaelle  
Directrice des Cars Lacroix